

Département des Côtes d'Armor  
Commune de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE

**ARRETE MUNICIPAL D'USAGE TEMPORAIRE DE LA CHAUSSEE**

**Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE**

- VU Le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1 et L2213-2 ;
- VU Le code de la Route ;
- VU Le code de la voirie Routière ;
- VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié ;
- VU la demande de Mr COCHEREL Mickaël, Président du Comité des Fêtes de Jugon, en date du 27 avril 2022 au sujet de la course cycliste Arguenon Vallée Verte du 15 mai 2022

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Pour permettre le bon déroulement de la course cycliste Arguenon Vallée Verte les prescriptions qui suivent sont arrêtées :

- Le stationnement est interdit sur la Place du Martray, rue de Penthièvre, rue du Poudouvre, VC 2, VC 8, VC 35, Rue des Grands Moulins, rue du Bocage, rue de la Foret, VC3, rue Grande Rue, place de la Liberté, rue des Forgerons, VC 41 et la Croix Made.
- La circulation est régulée à l'aide de signaleurs sur l'ensemble du parcours.
- Un usage exclusif temporaire de la chaussée est accordé à la course sur les portions de voies empruntées.
- Des déviations sont mises en place.

Le dimanche 15 mai 2022-

**ARTICLE 2** – Les prescriptions mentionnées ci-dessus ne sont pas applicables aux véhicules de secours, d'incendie et de police.

**ARTICLE 3** – Tout véhicule en infraction avec les prescriptions du présent arrêté municipal fera l'objet d'une mise en fourrière conformément à l'article R417-10 du Code de la Route par les services de gendarmerie et de police municipale.

**ARTICLE 4** – Le Comité d'organisation de cette épreuve devra mettre des signaleurs munis d'un signe distinctif en nombre suffisant, ainsi que des barrières, panneaux de signalisation et de déviation matérialisant la réglementation prévue à cet effet. En outre, des signaleurs devront se placer à toutes les intersections de la course.

**ARTICLE 5** – Afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation sportive, les organisateurs vont assurer une information auprès des riverains.

Mairie de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE,  
Le 27 avril 2022

Jean-Charles ORVEILLON  
Le Maire Adjoint

